

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2017 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENT(E)S : (23)

Rodrigue DESMET - Chantal NYS – Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Thibault TELLIER – Anne THOREZ - Peggy ROBERT - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Colette DEBEUF – Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Jean-Valéry MONVOISIN - Vincent LEDOUX - Xavier DUQUESNE - Mustapha GUIROUS - Alexandra COUSTY - Fernando ROCHA - Louis COSYN - Patrick VANDAMME– Eric ZAJDA

PROCURATION : (9)

Antonio DA SILVA donne procuration à Thérèse-Marie COUVREUR
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Dany DELBECQUE donne procuration à Alexandra COUSTY
Thierry MITTENAERE donne procuration à Annick CASTELEIN
Nathalie CARDON donne procuration à Claudie RIUS
Franck GILME donne procuration à Rodrigue DESMET
Jaquelina FONSECA donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Jonathan GLIBERT donne procuration à Peggy ROBERT
Jean-Luc WABANT donne procuration à Patrick VANDAMME

ABSENTE : (1)

Jeannique VANDEWIELE

SECRETAIRE :

Louis COSYN

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2017

1.01 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués

Après débat a été adoptée la délibération sur les indemnités de fonction des élus fixés comme suit :

- Maire	: 80.00 %
- 1 ^{er} adjoint	: 31.80 %
- 2 ^{ème} au 9 ^{ème} adjoint	: 23.77 %
- 18 Conseillers municipaux délégués	: 3.289 % par conseiller.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- Délégation du Conseil municipal au Maire

Après débat a été adoptée la délibération sur l'application intégrale de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et de ses dispositions complémentaires.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- Personnel municipal - accueil des stagiaires de l'enseignement – gratification

Après débat a été adoptée la délibération sur l'institution, selon certaines conditions, du versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.4- Association ELANS (Ensemble pour L'Action Nord-Sud) – Subvention exceptionnelle dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Après débat a été adoptée la délibération sur le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association ELANS, d'un montant de 3.500 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

=>Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 18 mai 2017 : 11
(pas d'observation)

Levée de séance à 19h15
RD/FV/MV – le 17 juillet 2017